

CONSEIL D'ETAT, SECTION D'ADMINISTRATION.

A R R E T

n° 86.103 du 20 mars 2000

A.84.577/VIII-1411

En cause : **RIGAUX** Philippe,
ayant élu domicile chez
Me Etienne DUVIEUSART, avocat,
boulevard Audent 15
6000 Charleroi,

contre :

**la société nationale des chemins
de fer belges,**

ayant élu domicile chez
Me Philippe GERARD,
avocat à la Cour de cassation,
avenue Louise 523
1050 Bruxelles.

LE PRÉSIDENT DE LA VIII^e CHAMBRE,

Vu la requête introduite le 7 juin 1999 par
Philippe RIGAUX, qui demande l'annulation de l'avis 13 PS
du 29 mars 1999 adopté par la Société nationale des
chemins de fer belges;

Vu le mémoire en réponse notifié à la partie
requérante le 3 décembre 1999 et l'absence de mémoire en
réplique dans le délai imparti;

Vu le rapport de M^{me} DEBUSSCHERE, premier auditeur
au Conseil d'Etat, rédigé sur la base de l'article 14bis
du règlement de procédure;

Vu l'ordonnance du 16 février 2000, notifiée aux parties, ordonnant le dépôt de ce rapport et convoquant celles-ci à comparaître le 17 mars 2000;

Entendu, en son rapport, M. GEUS, président de chambre;

Entendu, en leurs observations, Me LEVERT, loco Me DUVIEUSART, avocat, comparaissant pour la partie requérante et Me de JONGHE D'ARDOYE, loco Me GERARD, avocat, comparaissant pour la partie adverse;

Entendu, en son avis conforme, M. HERBIGNAT, auditeur;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant que la partie requérante n'a pas déposé de mémoire en réplique dans le délai imparti; que conformément à l'article 21, alinéa 2, des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, il y a lieu de constater l'absence de l'intérêt requis,

D E C I D E :

Article 1^{er}.

La requête est rejetée.

Article 2.

Les dépens, liquidés à la somme de 7.000 francs, sont mis à charge de la partie requérante.

Ainsi prononcé à Bruxelles en audience publique,
le vingt mars deux mille par :

M. GEUS, président de chambre,
M^{me} HONDERMARCQ, greffier.

Le Greffier,

Le Président,

M.-Cl. HONDERMARCQ.

J.-Cl. GEUS.